

### Délibération

Demande d'un crédit d'engagement de CHF 400'000.-  
pour la réalisation d'un programme d'arborisation communal

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le souhait des autorités de la Ville de Thônex d'aligner leurs objectifs avec la stratégie cantonale d'arborisation de l'aire urbaine,
- Vu les actions déjà entreprises par la Ville de Thônex, dont la plantation, depuis 2021, de 162 arbres dans ses espaces publics et la planification d'autres initiatives dans le cadre de projets en cours de réalisation (parc Marcelly, aménagement du hameau de Fossard, parc du chemin du Chablais et réaménagement du cimetière de Thônex),
- Attendu qu'un financement de plantations sur le domaine public communal pourrait être couvert, par la suite, selon trois critères de priorisation, par des subventions cantonales avec la nouvelle loi sur l'arborisation de l'aire urbaine genevoise (20% pour les cantons et 80% pour les communes),
- Attendu que le service de l'espace public de la ville de Thônex a mené une première analyse conjointe avec l'ATNP dont la conclusion est qu'il sera possible de planter, à moyen terme, une centaine d'arbres ces deux prochaines saisons de plantation, pour un budget de CHF 400'000.-,
- Attendu que des mesures sont étudiées avec la Cheffe de la stratégie d'arborisation du canton afin de préparer une demande de subvention, une fois le processus cantonal terminé, pour un financement de l'étape d'arborisation communal dite à long terme,
- Vu les coûts annuels induits par cette demande de crédit qui ont été évalués à CHF 49'500.-, chiffre qui comprend les charges d'amortissement, les frais d'entretien et les charges de financement de l'emprunt ;

- Vu l'exposé des motifs présenté par le service des espaces publics,
- Vu l'avis favorable donné par la commission espaces publics le 12 mars 2024,
- Vu le vote favorable de la commission des finances du 6 juin 2024,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par ....voix pour, .....voix contre

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 400'000.- pour poursuivre les actions déjà entreprises par la Ville de Thônex avec la plantation d'une centaine d'arbres ces deux prochaines années.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense de CHF 400'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 3420.330 dès la fin de cette étape estimée à 2027.

Thônex, le 13 juin 2024- MZ/ck

(DA-24-.....) cm18/06/2024